Type de document Publication : ANH Version : 1

En vigueur à partir de : 01.07.2024

Spécifications: Concentrés plaquettaires (GPG)

CONCENTRÉ PLAQUETTAIRE DÉPLÉTÉ EN LEUCOCYTES, INACTIVÉ DES PATHOGÈNES (INTERCEPT), POOLÉ, DE BUFFY COAT

Définition

Concentré plaquettaire déplété en leucocytes, inactivé des pathogènes, préparé à partir de 4 à 5 Buffy coats de groupe ABO identique et remis en suspension en solution stabilisatrice. Les Buffy coats sont obtenus à partir de poches de sang complet, stockées au maximum 24 heures entre 20 et 24° C.

Critères de sélection du donneur

Conformes à la version en vigueur des critères d'aptitude au don de sang des prescriptions de la T-CH, avec une attention particulière portée à la prise de certains médicaments.

Poches de sang, filtres leucocytaires et solutions stabilisantes

Selon la version en vigueur des prescriptions de la T-CH (Annexe Art.12.1).

Qualification biologique du don

Conforme à la version en vigueur des prescriptions de la T-CH.

Propriétés

Volume	au minimum 150 ml	Péremption	7 jours à partir de 24.00H du jour du prélèvement
Contenu en plaquettes	≥ 2.4x10e11/unité	Stockage	20 - 24° C en agitation constante [3]
Contenu en leucocytes	< 1x10e6/unité	Transport	18 - 28° C, max. 8 heures [2]
Contenu en érythrocytes	< 4x10e6/ml		
рН	> 6.4		1

Etiquetage

Données fixes	Données variables	Avertissements
 Nom et adresse du producteur Nom du produit Volume : au minimum 150 ml Contenu réel en plaquettes ou ≥ 2.4x10e11/unité Contenu en leucocytes :< 1x10e6/unité Préparé à partir de 4 à 5 unités de Buffy coats Préparé selon procédé InterceptTM ZL-no 58789 (Swissmedic) Préparé et testé selon la loi sur les produits thérapeutiques et les prescriptions de la T-CH Déclaration de la solution stabilisatrice 	 Numéro d'identification du pool Groupe sanguin ABO Rhésus positif ou négatif *) Date de prélèvement (recommandé) Date de péremption Numéro de lot de la poche 	 A conserver à une température comprise entre 20 et 24° C Employer une tubulure à transfusion munie d'un filtre de 170 - 200 m Ne pas réutiliser les unités entamées Se référer à la notice d'information de la plateforme des médicaments de SWISSMEDIC (AIPS)

Publication: 01.07.2024 Page: 1 de 4



Type de document Publication : ANH Version : 1

En vigueur à partir de : 01.07.2024

*) Si le pool n'est pas constitué de Buffy coat dont le groupe Rhésus est identique, la présence d'une unité de groupe Rhésus positif est déterminante pour la déclaration du concentré plaquettaire qui doit être étiqueté Rhésus positif.

Contrôles de la qualité

Paramètres	Critères	Modalités	Fréquence ^{a)}
Contrôle visuel	a)	lors de la livraison	toutes les unités
Volume	au minimum 150 ml	après inactivation des pathogènes	1%/mois
Contenu en plaquettes	≥ 2.4x10e11/unité ^{b)}	avant et après inactivation des pathogènes	10/mois
Contenu en leucocytes	< 1x10e6/unité ^{b)}	avant inactivation des pathogènes	10/mois
Contenu en érythrocytes	<4x10e6/ml	avant inactivation des pathogènes	10/mois
рН	> 6.4 à 22° C ^{d)}	dès 5 jours de stockage jusqu'à la fin de la période de stockage maximale	1%/an ^{c)}

a)	Contrôle systématique de chaque unité afin de dépister d'éventuelles anomalies de la poche ou de son contenu (turbidité anormale, altération de couleur, hémolyse, caillots). L'effet de tournoiement des plaquettes (« Swirling ») doit être visible.	
b)	90% des contrôles doivent être conformes à ces spécifications.	
c)	Pourtant au moins 40/an	
d)	Une mesure à une température différente est possible, mais les valeurs doivent ensuite être corrigées.	

CONCENTRÉ PLAQUETTAIRE DÉPLÉTÉ EN LEUCOCYTES, INACTIVÉ DES PATHOGÈNES (INTERCEPT), D'APHÉRÈSE

Définition

Concentré plaquettaire d'un seul donneur obtenu par aphérèse, déplété en leucocytes et inactivé des pathogènes (Intercept).

Critères de sélection du donneur

Conformes à la version en vigueur des critères d'aptitude au don de sang des prescriptions de la T-CH CRS (avec une attention particulière portée à la prise de certains médicaments).

Poches de sang, filtre leucocytaire et solution stabilisante

Selon la version en vigueur des prescriptions de la T-CH (Annexe Art.12.1).

Qualification biologique du don

Conforme à la version en vigueur des prescriptions de la T-CH.

Propriétés

Publication : 01.07.2024 Page : 2 de 4

Type de document Publication : ANH Version : 1 En vigueur à partir de : 01.07.2024

Volume	au minimum 150 ml	Pe	éremption	7 jours à partir de 24.00H du jour du prélèvement
Contenu en plaquettes	≥ 2.4x10e11/unité	St	tockage	20 - 24° C en agitation constante
Contenu en leucocytes	< 1x10e6/unité	Tr	ransport	18 - 28° C, max. 8 heures [2]
Contenu en érythrocytes	< 4x10e6/ml			
рН	> 6.4			,

Etiquetage

Données fixes	Données variables	Avertissements
 Nom et adresse du producteur Nom du produit Volume : quantité moyenne Contenu réel en plaquettes ou ≥ 2.4x10e11/unité Contenu en leucocytes : < 1x10e6/unité Préparé par aphérèse d'un seul donneur Préparé selon procédé InterceptTM ZL-nº 58789 (Swissmedic) Préparé et testé selon la loi sur les produits thérapeutiques et les prescriptions de la T-CH Déclaration de la solution stabilisatrice 	 Numéro de prélèvement Groupe sanguin ABO Ev. volume effectif Rhésus D positif ou négatif Date de prélèvement (recommandé) Date de péremption Résultat de la recherche des isohémolysines, si nécessaire Numéro de lot de la poche 	 A conserver à une température comprise entre 20 et 24° C Employer une tubulure à transfusion munie d'un filtre de 170 - 200 m Ne pas réutiliser les unités entamées Se référer à la notice d'information de la plateforme des médicaments de SWISSMEDIC (AIPS)

Contrôles de la qualité

Paramètres	Critères	Modalités	Fréquence ^{a)}
Contrôle visuel	a)	lors de la livraison	toutes les unités
Volume	au minimum 150 ml	après inactivation des pathogènes	1%/mois
Contenu en plaquettes	≥ 2.4x10e11/unité ^{b)}	avant et après inactivation des pathogènes	10/mois
Contenu en leucocytes	< 1x10e6/unité ^{b)}	avant inactivation des pathogènes	10/mois
Contenu en érythrocytes	< 4x10e6/ml	avant inactivation des pathogènes	10/mois
рН	> 6.4 à 22° C ^{d)}	dès 5 jours de stockage jusqu'à la fin de la période de stockage maximale	1%/an ^{c)}

a)	Contrôle systématique de chaque unité afin de dépister d'éventuelles anomalies de la poche ou de son contenu
	(turbidité anormale, altération de couleur, hémolyse, caillots). L'effet de tournoiement des plaquettes (« Swirling ») doit
	être visible.

Page: 3 de 4 Publication: 01.07.2024



Type de document Publication : ANH Version : 1 En vigueur à partir de : 01.07.2024

b)	90% des contrôles doivent être conformes à ces spécifications.	
c)	Pourtant au moins 40/an.	
d)	Une mesure à une température différente est possible, mais les valeurs doivent ensuite être corrigées.	

Publication: 01.07.2024 Page : 4 de 4